



COMPTE RENDU DU CONSEIL DU GOUVERNEMENT DU 21 REJEB 1440 (28 MARS 2019)

*

I- La Ministre de la Famille, de la solidarité, de l'égalité et du développement social a présenté un exposé sur les mesures prises par le Gouvernement pour la lutte contre les violences faites aux femmes.

II- Le conseil a examiné les projets de textes suivants :

🚩 **Projet de loi :**

📄 **Projet de loi de règlement n° 22.19** relative à l'exécution de la loi de finances pour l'année budgétaire 2017.

Adopté.

🚩 **Projets de décrets :**

1. **Projet de décret n° 2.19.204** modifiant le décret n° 2.18.172 du 11 Kaada 1439 (25 juillet 2018) portant réorganisation de l'École de la Protection Civile.

Ce projet a été présenté préalablement à sa soumission à un prochain conseil des Ministres.

2. **Projet de décret n° 2.19.225** convoquant la chambre des représentants et la chambre des conseillers en session extraordinaire.

Adopté.

3. **Projet de décret n° 2.19.142** modifiant le cahier des charges de la société « AL HOURRIA TELECOM S.A ».

Adopté.

4. **Projet de décret n° 2.19.143** portant renouvellement de la licence attribuée à la société « European DataCom Maghreb S.A » en vertu du décret n° 2.03.197 du 20 rabii I 1424 (22 mai 2003) et modification du cahier des charges y relatif.

Adopté.

5. **Projet de décret n° 2.17.746** relatif à l'audit énergétique obligatoire et aux organismes d'audit énergétique.

Adopté.

6. **Projet de décret n° 2.18.856** pris pour l'application de la loi n° 103-13 relative à la lutte contre les violences faites aux femmes.

Adopté, avec ajout de l'autorité gouvernementale chargée de la Société Civile à la composition de la Commission Nationale pour la prise en charge des femmes victimes de violences.

7. **Projet de décret n° 2.19.141** portant renouvellement de la licence attribuée à la société « Soremar S.A.R.L » en vertu du décret n° 2.03.195 du 20 rabii I 1424 (22 mai 2003) et modification du cahier des charges y relatif.

Adopté.

III- Conformément aux dispositions de l'article 92 de la Constitution, le conseil a approuvé les propositions de nominations suivantes :

- Le Président de l'Université Abdelmalek Essaadi à Tétouan ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales à Agadir ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences à Agadir ;
- Le Doyen de la Faculté Polydisciplinaire à Quarzazate ;
- Le Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales à Aït-Melloul ;
- Le Directeur de l'École Supérieure de Technologie à Laâyoune ;
- Le Directeur Général de la Statistique et de la Comptabilité Nationale au Haut-Commissariat au Plan.